



Avis officiel

Modalités d'attribution d'une carte « *myCard pour élèves à l'étranger* » pour les élèves qui fréquentent un établissement scolaire secondaire à l'étranger



Les élèves résidant au Luxembourg, inscrits dans un établissement secondaire à l'étranger et **ayant atteint l'âge de 20 ans accomplis** continuent à bénéficier de la gratuité des transports publics.

À cet effet, les élèves scolarisés à l'étranger doivent être en possession d'une carte « *myCard pour élèves à l'étranger* » qui est émise par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La « *myCard pour élèves à l'étranger* » sert de titre de transport gratuit en 2^e classe dans tous les moyens de transport au Luxembourg et sans aucune limitation de parcours sur le territoire luxembourgeois.

Attention : La « *myCard pour élèves à l'étranger* » n'est pas une carte à puce multifonctionnelle et par conséquent ne donne pas droit aux services liés aux cartes « myCard élève » émises par un établissement d'enseignement luxembourgeois public.

Demande d'obtention

Toute demande d'obtention d'une carte « *myCard pour élèves à l'étranger* » doit être introduite en ligne moyennant un formulaire spécifique disponible à l'adresse :

<http://www.mycard.lu>

Les demandes introduites par courriel, par voie postale ou personnellement ne peuvent pas être considérées.

Lors de la demande d'obtention en ligne, l'élève demandeur doit téléverser les documents suivants :

- une photo d'identité récente (format JPG ou JPEG) ;
- un scan d'une pièce d'identité (format PDF) ;

- un scan d’un certificat de scolarité de l’établissement scolaire à l’étranger (format PDF) ;
- un scan d’un certificat prouvant que le futur titulaire de la carte bénéficie d’allocations familiales auprès de la Caisse pour l’avenir des enfants. (format PDF).

Validité

La carte « *myCard pour élèves à l’étranger* » est valable pour une année scolaire, à savoir du 1^{er} septembre au 30 septembre de l’année suivante dans tous les moyens de transport au Luxembourg.

La carte « *myCard pour élèves à l’étranger* » n’est pas renouvelable. Tant que l’élève est en droit de bénéficier de la gratuité des transports publics au Luxembourg, il faut qu’il fasse chaque année une demande d’obtention d’une nouvelle carte.

La carte « *myCard pour élèves à l’étranger* » est valable au Luxembourg, au départ et à destination d’un point frontière.

L’octroi d’une carte « *myCard pour élèves à l’étranger* » n’est plus possible si l’élève est âgé de 25 ans accomplis.

Distribution

Après validation des pièces jointes, la carte « *myCard pour élèves à l’étranger* » est envoyée par voie postale à l’adresse renseignée sur le formulaire en ligne.

Informations supplémentaires

Ministère de l’Éducation nationale, de l’Enfance et de la Jeunesse

29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg

Tél. 247 – 85100

Dispositions légales

La réglementation en vigueur est détaillée sur : www.mycard.lu .